L'Association Sportive Automobile LIVRADOIS FOREZ, organise le 22 août 2010, avec le concours du Comité des Fêtes et de la Municipalité de Viverols, une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée :

25ème COURSE DE COTE REGIONALE DE VIVEROLS COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE

Cette épreuve compte pour la coupe de France de la montagne, le challenge du Comité Régional d'Auvergne du Sport Automobile et le challenge de l'ASA Livradois Forez, et le challenge SANSAC;

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le n° 28/R//CC en date du 24/05/2010, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° R 285 en date du 27/05/2010.

ARTICLE: 1 P: ORGANISATION DE LA COURSE

Article : 1.1 P : Office	ciels	Liteothol			
Président du Collège des commissaires sportifs :			Mme Catherine PASTOREK n° Licence		
Collège des commissaires sportifs :			Mme Joëlle ALLEMAND	nº Licence 16382	
			Mr Etienne GARDETTE	nº Licence 8272	
Directeur de Course	1		Mr Jean RENAULT	nº Licence 1871	
Directeur de course adjoint :			Mr Christophe ARSAC	nº Licence 3591	
Directeur de course	0.55S 0.00C		Mr Thierry DUPECHER	nº Licence 3564	
Commissaire Technique Responsable :			Mr Serge PEGOLOTTI	nº Licence 6047	
			Mr Gérard JOUVHOMME	nº Licence 51582	
			Mr Dominique MONNIER	nº Licence 55260	
Chargé des relations	avec les concurrents :		Mr Bernard ALLEMAND	nº Licence 16380	
			Mr François CHASSAGNOL	nº Licence 15142	
Chargé des commiss	aires de route du		Mr René LAMY	nº Licence 23111	
	et de la mise en place		Mr Emeric PASCAL	nº Licence 37568	
			Mr Alain PUCHAT	nº Licence 183286	
			Mr Fabien COSTE	nº Licence 132206	
Chronométreurs:	Mme Chantal RIX	nº Licence 23112	Mr Eric MATHEVON	nº Licence 12403	
211111111111111111111111111111111111111	Mr André RIX	nº Licence 23113	Mr François DALMAS	nº Licence 25530	
Secrétariat de l'épreuve			Mle Evelyne VIALATTE	nº Licence 53143	
			Mme Lorence PUCHAT	nº Licence 183287	

Article: 1.2 P: Horaires

- ➤ Clôture des engagements : le mardi 17 août 2010 à 24 heures.
- ▶ Publication de la liste des engagés : le jeudi 19 août 2010.
- > Vérifications administratives : le dimanche 22 août 2010 Cour de l'école à Viverols, de 7 h 30 à 10 h 15.
- > Vérifications techniques : le dimanche 22 août 2010 Cour de l'école à Viverols, de 7 h 45 à 10 h 30.
- ➤ 1ère réunion du collège des commissaires sportifs le dimanche 22 août 2010 école de Viverols à 10 h 30. L'horaire des autres réunions seront fixées par le collège des commissaires sportifs lors de sa première réunion.
- > Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 22 août 2010 à 10 heures 45.
- > Parc de départ sur D111 avant le pont.
- ➤ Essais chronométrés le dimanche 22 août 2010 de 9 heures à 12 heures.
- > Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 22 août 2010 à 12 heures 30.
- ➤ Course : 2 ou 3 montées à la discrétion du directeur de course à partir de 14h.
- ➤ Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage et sono.
- > Affichage des résultats provisoires le dimanche 22 août 2010 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.
- > Parc fermé d'arrivée (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) sur la ligne de départ.
- ➤ Remise des prix, le dimanche 22 août 2010 à 20 heures cour de l'école de Viverols.

Article: 1.3 P:Vérifications

- ⇒Les vérifications administratives auront lieu cour de l'école de Viverols de 7 h 30 à 10 h15.
- ⇒Les vérifications techniques auront lieu cour de l'école de Viverols de 7h 45 à 10 h 30.
- ⇒ Les vérifications nécessitant un démontage : additif ultérieur.
- ⇒ Taux horaire maximum de la main d'oeuvre : 45 € TTC max.
- ⇒ Les concurrents devront présenter la fiche d'homologation et le passeport technique de leurs voitures.

ARTICLE: 2 P: ASSURANCES

Conforme au F.A. Spécial Montagne

ARTICLE: 3 P: CONCURRENTS ADMIS

Article: 3.1.P: Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante

A.S.A Livradois Forez BP 11 63600 AMBERT Eric MATHEVON – Evelyne VIALATTE

La Roche
63600 AMBERT

2 04.73.82.61.78

Jusqu'au mardi 17 août 2010 à 24 heures

Les frais de participation sont fixés à 170 € pour les concurrents acceptant la publicité de l'organisateur. Droit d'engagement ramené à 160 € pour les licenciés de l'A.S.A. L.F.

Si 4 jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE: 4.P: VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article: 4.1P: Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 95. La répartition dans les groupes et les classes admis dans cette épreuve est la suivante :

N/FN I	jusqu'à 1400 cm3	A/FA I	jusqu'à 1400 cm3
N/FN 2	+ de 1400 à 1600 cm3	A/FA 2	+ de 1400 à 1600 cm3
N/FN 3	+ de 1600 à 2000 cm3	A/FA3	+ de 1600 à 2000 cm3
N/FN 4	+ de 2000	A/FA 4	+ de 2000

C3/CN 1	jusqu'à 1600 cm3	CM1/CM2	0 à 1003 cm3	
C3/CN 2	+ de 1600 à 2000 cm3			

FC.1	jusqu'à 1300 cm3	F2000. 1	jusqu'à 1400 cm3
FC.2	+ de 1300 à 1600 cm3	F2000, 2	+ de 1400 à 1600 cm3
FC.3	+de 1600 à 2000 cm3	F2000. 3	+ de 1600 à 2000 cm3
FC.4	+ de 2000 cm3		

D/E I	jusqu'à 1300 cm3 + Formule Campus		
D/E 2	De 1300 cm3 jusqu'à 1605 cm3		
D/E 3	Formule Ford + Formule Renault + F3B		

GT I	jusqu'à 2000 cm3	Z	
GT 2	+ de 2000 cm3		

Article: 4.2 P: Carburant pneumatiques équipements

Voir règlement standard des courses de côte.

Article: 4.2.7 P: Echappement

Voir réglementation générale de la montagne

Article: 4.3 P: Numéros de course

Voir règlement standard des courses de côte.

Article: 4.4 P: Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto Spécial réglement.

ARTICLE: 5 P: PUBLICITE

Voir règlement standard des courses de côte. Elle sera précisée par un additif.

ARTICLE: 6 P: SITES ET INFRASTRUCTURES

Article: 6.1 P: Parcours

La course de côte régionale de Viverols aura lieu sur le D 111 en direction de Medeyrolles.

La Course se déroulera en deux ou trois montées à la discrétion du directeur de course.

Départ : sur le D 111 - 200 mètres après le pont.

Arrivée : 400 mètres avant le croisement avec le VO Ferry, l'arrivée sera jugée lancé. Il faudra ralentir dans la zone de décélération, portion de route située après la ligne d'arrivée et délimitée par une ligne blanche, le non respect de cette clause du règlement entraînera des pénalisations.

Sente moyenne: 1,4 %

Longueur du parcours : 1 400 m

Modalités de retour au départ : par la route de course

Parc de départ : sur D 111
Parc d'arrivée : sur D111

Article: 6.2 P: Route de Course

Accès par D 111.

Article: 6.3 P: File de départ File de départ: sur D 111. Article: 6.4 P: Signalisation

Voir règlement standard des courses de côte

Article: 6.5 P: Pare concurrents

Le parc concurrent sera situé sur le D 111 entre l'école et le pont.

Article: 6.6 P: Parc fermé d'arrivée

Parc fermé d'arrivée obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la ligne de départ.

Article: 6.7 P: Tableaux d'affichage

Pendant les vérifications, cour de l'école à Viverols. Pendant le déroulement de l'épreuve, l'affichage des résultats et le délai de réclamation sur la ligne de départ.

ARTICLE: 7 P: DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article: 7.1 P: Essais

Les essais chronométrés se dérouleront le 22 août 2010 de 9 h à 12 h.

Article: 7.2 P: Course

Course à partir de 14 heures à 19 heures (2 à 3 montées de course à la discrétion du directeur de course)...

Article: 7.3 P: Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE: 8 P: PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE: 9 P: CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée. Les classements provisoires seront affichés 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé d'arrivée situé au départ et seront établis de la façon suivante.

1 Classement général

1 Classement pour chaque groupe (seront confondus les groupes suivants : FC + F2000 - N+ FN - A + FA - D/E + FR

+F3 - C3 + CM + CN)

1 Classement par classe

1 Classement féminin ARTICLE: 10 P: PRIX

Article: 10.2 P: Prix

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Le Groupe Z ne gagne pas de prix en numéraire, il sera primé avec des coupes.

SCR	ATCH	1	GROUPE		CL	ASSE	7.5
			T			ler	170 €
ler 280		+ de 11 partants	2ème 9	120 €	+ de 11 partants	2ème	125 €
	280 €					3ème	95 €
	254045700346			50 €		4ème	60 €
						5ème	40 €
						ler	170 €
2ème	220 €	de 6 à 11 partants	1er	120 €	de 9 à 11	2ème	105 €
	200000000		tants 2ème	75 €	partants	3ème	65 €
						4ème	50 €
3ème 160		60 € de 2 à 5 ler partants	1er	ler 75 €	de 6 à 8 partants	ler	170 €
	160 €					2ème	85 €
	8680 8					3ème	60 €
4ème	100 €				De 4 à 5 partants	ler	170€
5 ^{cme}	50 €	1			CONTRACTOR CONTRACTOR	2ème	75 €
		-			De 2 à 3 partants	Ia.	170 €
					1 partant	1ª	85 €

Féminin : 1ère :85 € + coupe.

Prix cumulables

Article: 10.3 P: Coupes

Deux commissaires seront récompensés au cours de la remise des prix. Coupes non cumulables.

Article: 10.4 P: Remise des prix et coupes.

La remise des prix aura lieu le dimanche 22 août 2010 cour de l'école à Viverols à 20 heures

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LIVRADOIS FOREZ

BP 11 63600 AMBERT

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE

22 AOUT 2010

25ème COURSE DE COTE REGIONALE DE VIVEROLS



J.S. TASMON

42, avenue Emmannuel-Chabrier 63600 AMBERT

© 04.73.82.05.28

TOUTES ASSURANCES





espen more av